

La vente de copies pirates des logiciels de Symantec est un pari risqué

Le Californien réclame pas moins de 55 millions de dollars de dommages et intérêts. La plainte a été déposée devant un tribunal de Californie.

Selon un communiqué diffusé par l'agence *Reuters*, Symantec affirme : « *que ces sociétés sont coupables de violation de copyright, d'utilisation illégale de sa marque, de fraude, de concurrence déloyale, de trafic de produits contrefaits ainsi que de publicité mensongère.* »

Les vendeurs utilisaient le Web pour proposer des versions pirates de Norton SystemWorks, Norton AntiVirus ou bien encore Norton Internet Security.

Contrairement au piratage traditionnel et gratuit par l'intermédiaire du téléchargement de l'application et d'un générateur de clé, les huit distributeurs proposaient à l'achat en ligne des supports physiques (ndlr : des copies sur CD) sans emballage, ni numéro de série permettant d'authentifier le logiciel et de profiter d'une année de mise à jour...

Les sociétés qui sont dans la ligne de mire de l'éditeur sont Acortech, mPlus, Logical Plus, SoftwareOutlets.com, Rowcal Distribution, Global Impact, Directron.com et eDirect Software.

Les dédommagements financiers sont de l'ordre de **4 à 10 millions** de dollars par distributeur.